

Du rôle joué par quelques citoyens genevois au début de la Révolution française. VII

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **16 (1908)**

Heft 11

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-16092>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'abord, contre l'inertie ou la routine des corps constitués (municipalités, Conseil d'Etat, fonctionnaires de tout grade). Il n'a pas été soutenu, comme nous le sommes actuellement, par une loi sur les monuments historiques et par le zèle d'un archéologue cantonal, par des subsides officiels, par des associations actives, par la bienveillance de la presse. Saluons en lui le pionnier trop oublié de l'archéologie sur terre vaudoise !

Eug. SECRETAN.

DU ROLE JOUÉ PAR
QUELQUES CITOYENS GENEVOIS
au début de la Révolution française.

(Suite et fin.)

VII

L'année 1795, si fort troublée ensuite de la réaction thermidorienne, Reybaz semble être demeuré en dehors de l'agitation générale. Il se borna à s'acquitter au mieux de la tâche qui lui a été confiée. Sa correspondance avec le Comité de Salut public a souvent — ce qui était naturel — trait aux événements dont Genève était alors le théâtre. A la date du 11 fructidor an III (28 août 1795), le Comité de Salut public écrit à Reybaz que les troubles qui se produisent à Genève sont un danger pour les Etats voisins. Tout en respectant l'indépendance de la petite république, le Comité désire que les germes de guerre civile soient promptement étouffés. En conséquence, Reybaz devra faire connaître à son gouvernement que la République française ne peut regarder comme indifférents à la France les troubles de Genève. Le Comité de Salut public est « fermement résolu à soutenir contre la fureur des factions la majorité

vertueuse du peuple en proie aux atteintes criminelles des ennemis de Genève et de la France¹. »

Le 14 fructidor (31 août), la Commission des relations extérieures écrivait au Comité de Salut public que le résident de France à Genève (Félix Desportes) avait constaté dans cette ville « un levain et germe de troubles », mais que le gouvernement était décidé à « l'extirper et à l'anéantir ». Desportes, dans son rapport du 1^{er} fructidor (18 août), annonçait que cinq personnes avaient été blessées et une femme tuée et il ajoutait : « Les Genevois paraissent ne point vouloir sentir encore à quel point ces scènes leur nuisent à l'étranger... Je suis à craindre encore qu'ils ne mettent point de terme aux révolutions multipliées de ce peuple inquiet et turbulent². »

Cependant, quelques jours plus tard, Desportes annonce au Comité de Salut public que « la paix et la concorde ont repris leur empire dans Genève », et il se vante d'avoir contribué à ce résultat « par les exhortations secrètes que j'ai, dit-il, adressées aux différents chefs des deux partis. » (16 fructidor an III-2 septembre 1795.)

Le grand intérêt que le gouvernement de la République française témoignait pour la paix et la prospérité de la petite république genevoise était-il absolument affranchi de toutes visées d'annexion future ? Il semble qu'à ce moment déjà le représentant de Genève ait éprouvé quelques craintes. Dans sa lettre du 18 fructidor à la Commission des relations extérieures du Comité du Salut public, après avoir remercié pour les bons sentiments manifestés à l'égard de Genève, il ajouta ces mots en partie soulignés dans l'original : « Particulièrement de l'assurance que je trouve dans votre lettre *qu'aucune puissance étrangère ne pourra se permettre des hostilités quelconques contre la République de Genève sans*

¹ Archives nationales, Carton AF III, 67.

² Idem.

s'exposer à rompre de nouveau avec le peuple français. » Et le lendemain, dans une nouvelle lettre, Reybaz semble protester d'avance contre toute immixtion de la France dans le ménage intérieur de Genève. « Le gouvernement français sait parfaitement que ces motifs d'intervention tirés de l'intérêt et du voisinage sont de la conséquence la plus dangereuse et ne peuvent être admis dans le droit des gens... Toute intervention qui sortirait à notre égard des bornes posées par l'indépendance de notre république en précipiterait à coup sûr la ruine. » N'est-il pas naturel de conclure de ces paroles que Reybaz ne se fiait plus guère aux bons sentiments dont Desportes se faisait l'organe? D'autant moins que ce dernier ne témoignait pas au gouvernement de Genève « les égards et la considération que celui-ci devait en attendre ». (19 fructidor-5 septembre)¹.

A cette même époque, le Comité de Salut public se plaignait vivement que l'on répandît à Genève des libelles contre la République française (24 vendémiaire an III-16 octobre 1795). Reybaz se hâta de répondre qu'après enquête, on n'a découvert qu'un seul écrit composé par un soi-disant Jean-Claude Têtu, maire de Montagnole, mais qu'il ne se trouve dans aucune des librairies de la ville.

Si le Comité de Salut public croyait avoir des motifs de se plaindre de Genève, le gouvernement genevois avait, lui aussi, à se plaindre de la France. Le 28 septembre, les syndics et conseil, faisant allusion à des troubles récents, signalaient à Reybaz comme une cause essentielle de ces troubles, l'influence que Robespierre avait exercée sur Soulavie, le prédécesseur de Desportes, qui avait travaillé à diviser les citoyens et à diffamer les magistrats. Le gouvernement exprimait donc son étonnement en voyant percer, dans la lettre du Comité du Salut public, « l'intention de prendre une part active dans notre intérieur dans le cas où il aurait

¹ *Archives nationales*. Carton AF III, 67.

« continué à être troublé ». Cette prétention n'était-elle pas en contradiction avec les principes adoptés par la Convention? Aussi le gouvernement de Genève approuvait-il entièrement la lettre de Reybaz, en date du 18 fructidor¹.

VIII

Le 27 octobre 1795, la Convention nationale faisait place au Directoire exécutif dont l'inepte régime allait préparer l'avènement du Consulat.

Le decadi 10 frimaire de cette année-là (30 nov.), le *Moniteur* insérait un arrêté du Directoire par lequel le ministre de la police était chargé « d'intimer au citoyen Reybaz, ci-devant plénipotentiaire de la République de Genève, l'ordre de sortir de Paris sous les vingt-quatre heures et d'employer la force armée en cas de refus ». Qu'est-ce qui, du côté de Reybaz, avait pu motiver une mesure aussi draconienne? Le voici. C'était le moment où les armées françaises commandées par Bonaparte battaient les Autrichiens dans la Haute-Italie et où le roi de Sardaigne signait le traité de paix qui assurait à la France la possession de la Savoie. Enflé par le succès, le Directoire méditait de nouvelles conquêtes. Un jour donc, le résident à Genève, Desportes, invitait les syndics à se rendre auprès de lui. Il les fit asseoir sur quatre fauteuils et, s'étant placé lui-même en face, entre ses deux secrétaires, il leur annonça d'un air mystérieux qu'il était chargé par son gouvernement de leur notifier que Reybaz, leur agent à Paris, avait cessé de lui être agréable et demandait son rappel. On alléguait ses opinions et ses relations politiques².

On peut bien croire que tel n'était pas le vrai motif du renvoi de Reybaz. Le fait est que le Directoire songeait alors sérieusement à s'emparer de Genève. Le projet, à la

¹ Archives nationales. Carton AF III, 67.

² J. Jullien. *Hist. de Genève*, p. 579.

vérité, n'était pas nouveau. Depuis longtemps, des Genevois réfugiés à Paris avaient constitué un parti français et Clavière n'était certainement pas étranger à ce parti. L'honnête Reybaz avait fait savoir aux magistrats genevois que, le jour même de la signature de la paix avec la Sardaigne, le ministre des relations extérieures lui avait donné à entendre que le moment de réunir Genève à la France paraissait venu. Le Directoire n'ignorait certainement pas cette démarche et de là son irritation contre Reybaz. Celui-ci n'avait plus qu'à se retirer, et quant à l'annexion de Genève à la France, c'était partie remise et simplement ajournée.

IX

Quel serait le successeur de Reybaz? Il semble qu'il y ait eu quelque difficulté à trouver l'homme convenable. Cet homme fut Michel Micheli (1751-1830), bourgeois de Genève, lequel, en qualité de colonel suisse, avait assisté à la journée du 10 août 1792.

Chose curieuse! le *Moniteur* ne parle que de Micheli, tandis que, d'après les documents officiels, le successeur immédiat de Reybaz aurait été un certain Gaze qui, en 1782, avait embrassé la cause populaire comme son ami Clavière. Mais plus tard il aurait quelque peu trahi cette cause pour s'y associer de nouveau dans la suite. Le 28 thermidor an IV (15 septembre 1796), Gaze était nommé par le gouvernement genevois comme son représentant auprès du Directoire. Dans le courant de septembre, il se rendait à Paris, mais il ne paraît pas avoir longtemps occupé ce poste. En avril 1797, il a dû être remplacé par Micheli¹. En effet, le 3 floréal an V (22 avril), Micheli recevait son diplôme et partait le même jour pour Paris. Le 9 juin, il était présenté au Directoire, mais le *Moniteur* a négligé de reproduire les discours prononcés dans cette circonstance. Micheli, qui, à

¹ *Archives nationales*. Carton AF III, 68.

Genève, était directeur du Jardin botanique, ne fut pas agréé à Paris sans quelque défiance. On se demandait ce qu'il était au fond? On le disait aristocrate et pourtant bon patriote. D'après une dépêche du résident Desportes, il n'aurait pas été un partisan bien chaud de l'annexion de Genève à la France et le résident prétendait même que, si la commission nommée pour amener la réunion projetée ne se pressait pas de la voter, c'est que Micheli conseillait de louvoyer, de temporiser ¹.

X

D'après la *Grande Encyclopédie*, Reybaz, après son renvoi, serait retourné à Genève où il aurait passé quelques années. On sait qu'en 1798 il fit le voyage de Copenhague, à l'occasion du mariage de sa fille — son unique enfant — avec le poète danois Baggesen. Mais nous retrouvons Reybaz à Paris où, rentré dans la vie privée, il put satisfaire ses goûts littéraires.

C'est, en effet, à cette époque, soit en 1801, qu'il publia un recueil de ses sermons en deux volumes ². Il fallait sans doute le talent oratoire de Reybaz pour que ses discours produisissent quelque effet sur ses auditeurs. A part les morceaux relatifs aux événements contemporains et à l'état moral de Genève, l'ensemble est froid ³. C'était du reste le genre admis à l'époque.

Reybaz avait cependant des vues très justes sur la nature de l'éloquence sacrée. La dissertation adressée *A un jeune homme sur l'art de la prédication* (54 p., in-8°) est excellente et serait encore de saison.

¹ *Archives nationales*. Carton AF III, 68.

² *Sermons de M. E. S. Reybaz*, ministre du St Evangile, ci-devant représentant de la République de Genève auprès de la République Française. Paris, an X.

³ Le sermon pour le jour anniversaire de l'Escalade.

Reybaz avait désiré que le nom d'une personne qui lui était très chère fût placé en tête du recueil de ses sermons. C'était M^{me} Ausset-Meynadier, *citoyenne de Genève*, comme cela ressort de la dédicace due à la plume de M. Lombard-Lachang, ministre du St-Evangile, ex-député et membre du lycée des Arts. M^{me} Ausset était une personne fort estimée.

Reybaz ne devait pas revoir sa patrie d'origine. Par l'annexion de Genève à la France, il était devenu Français. Il est mort à Paris le 23 octobre 1804¹.

L'étude que nous venons de faire du rôle joué par quelques citoyens genevois au début de la Révolution française, ne nous autorise sans doute pas à conclure que ce rôle ait influé d'une manière sensible sur la suite des événements. Ce serait trop de présomption. Cependant, nous avons pu constater ce qu'il y avait au fond de sagesse, de prudence et d'intelligence dans l'action des collaborateurs de Mirabeau. On peut supposer que cette action aurait eu des effets plus étendus si les jours du grand orateur n'avaient pas été tranchés aussi prématurément. Il était au moins intéressant de montrer, l'histoire à la main, la considération que Mirabeau témoignait pour les lumières des représentants de la petite république genevoise.

J. CART.

En terminant mon article sur Etienne Clavière (*Revue historique vaudoise*, p. 243), j'envisageais comme insoluble la question de savoir si Clavière avait eu deux filles et quel pouvait être son gendre ? Grâce à l'obligeance de M. le professeur E. Ritter, à Genève, la question a été ainsi résolue : Clavière a bien eu deux filles, mais l'aînée est morte à 13 ans, déjà en 1772. La seconde, qui a vécu jusqu'en 1831, avait épousé en 1780 Pierre-François Vieusseux, mort en 1817. C'est de ce mariage qu'était procédée en particulier Madame Théodore Rivier, mère d'une nombreuse famille bien connue à Lausanne. M. le professeur Alphonse Rivier, de l'Université de Bruxelles, était ainsi l'arrière-petit-fils de Clavière.

¹ Il avait demeuré longtemps au boulevard Montmartre.

Le gendre de Clavière n'a donc point subi le sort de son beau-père, mais il s'est retiré à Genève avec sa femme.

D'autre part, M. Edmond De la Harpe, à Vevey, m'apprend qu'une fille Vieusseux épousa plus tard un Odier, de Genève, ancêtre de la famille à laquelle appartient Madame De la Harpe, sa mère.

Je témoigne toute ma reconnaissance à mes deux bienveillants correspondants.

J. C.

NÉCROLOGIE

JOSEPH SCHNEUWLY, ARCHIVISTE D'ÉTAT

Le 4 octobre dernier est décédé à Fribourg, après une bien longue et douloureuse maladie, M. Joseph Schneuwly, sous-archiviste d'Etat depuis 1859 à 1867 et ensuite archiviste.

Il était à peine âgé d'une vingtaine d'années lorsqu'il fit son entrée dans le cabinet des archives dont il devait bientôt pénétrer les secrets malgré la bizarrerie des écritures et les difficultés de leur traduction. Il n'y a que ceux qui ont eu le courage d'entreprendre l'étude âpre et fatigante pour débrouiller les vieux documents qui comprennent les difficultés qui s'y entassent, les études préalables qui sont nécessaires pour arriver à une bonne traduction. Mais M. Schneuwly était né avec la bosse du paléographe, c'était de plus un travailleur, un déchiffreur infatigable. Il était servi par de bonnes études, par ses connaissances des dialectes allemands et français qui sont des éléments indispensables pour un archiviste dans notre pays frontière que se partagent deux langues bien différentes.

A ces qualités, M. Schneuwly en joignait d'autres qui ne déparent pas un archiviste : il était bon et accueillant même envers la race peu agréable des importuns. Il recevait tout